

# DFF

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

### PROJETS

#### **Mise en place de l'autorité de contrôle prévue par la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) : achèvement des travaux préparatoires**

En application de la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM), il faudra mettre en place au SG-DFF une autorité chargée de contrôler les inscriptions au registre des ayants droit économiques. Suivant une approche fondée sur les risques, cette autorité vérifiera les inscriptions dont l'exactitude est mise en doute et prendra les mesures qui s'imposent lorsque les informations saisies ne sont pas correctes, complètes ou à jour.

Les travaux préparatoires sont achevés, si bien que l'autorité de contrôle visée dans la LTPM peut commencer ses activités le 1<sup>er</sup> janvier 2027. Les ressources financières requises ont été inscrites au budget, et le personnel a été recruté. Les outils informatiques nécessaires au travail de l'autorité de contrôle sont prêts. Les processus et les directives de mise en œuvre ont été définis.

Date cible : 31.12.2026

-----

#### **Poursuite de la collaboration en vue de la transformation numérique des administrations publiques : création d'un système de normes et d'un plan d'organisation**

Un système de normes et un plan d'organisation ont été élaborés en exécution des objectifs adoptés en 2025 concernant la collaboration des trois échelons fédéraux en matière d'administration numérique. Ils ont été mis en consultation auprès des collectivités responsables et des partenaires de l'ANS.

Le système de normes et le plan d'organisation voulus ont été créés.

Date cible : 31.12.2026

-----

#### **Poursuite de la collaboration en vue de la transformation numérique des administrations publiques : ouverture de la consultation relative au système de normes et au plan d'organisation**

La consultation relative au système de normes et au plan d'organisation a été ouverte.

Date cible : 31.12.2026

-----

# ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Désenchevêtrement 2027 (détermination des options de désenchevêtrement) : décision**

L'organisation de projets communs à la Confédération et aux cantons sera présentée au premier semestre 2026 dans un rapport intermédiaire sur les possibilités de séparations des activités. Ce rapport permettra au Conseil fédéral et à la Conférence des gouvernements cantonaux de prendre des décisions au second semestre 2026.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027 : mise en vigueur**

Le Conseil fédéral mettra en vigueur la loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2027 au second semestre 2026. Les mesures que celle-ci comporte sont nécessaires pour rééquilibrer les plans financiers. La possibilité d'un référendum est réservée. En cas de rejet du projet, le Conseil fédéral présentera une planification prévisionnelle qui comportera des réductions de dépenses afin de parvenir à un budget 2027 conforme au frein à l'endettement.

Date cible : 31.12.2026

-----

## PROJETS

### **Nouvelle convention entre le DFF et la BNS concernant la distribution du bénéfice de la BNS de 2026 à 2030 : signature par la cheffe du DFF et les membres du Conseil de banque de la BNS**

Selon la loi sur la Banque nationale (LBN), le DFF et la BNS doivent convenir du montant annuel du bénéfice versé à la Confédération et aux cantons, dans le but d'assurer une répartition constante à moyen terme. La convention en vigueur, qui porte sur les années 2020 à 2025, expire à la fin de l'exercice 2025 de la BNS. La nouvelle convention régira la distribution du bénéfice de la BNS pendant la période allant de 2026 à 2030. Elle devra être élaborée et signée dans le courant de 2026.

La convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS de 2026 à 2030 a été signée par la cheffe du DFF et les membres du Conseil de banque de la BNS.

Date cible : 30.06.2026

-----

## **Rapport sur le monitoring des dépenses publiques :**

publication du premier rapport sur le monitoring des dépenses publiques

Le deuxième projet de répartition des tâches portait notamment sur le monitoring des dépenses fédérales et cantonales. Bien que ce projet ait été suspendu, le monitoring s'est poursuivi sous la forme d'un projet distinct. Un plan a été présenté à la fin de 2023. L'organe de direction politique de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons a décidé de le mettre en œuvre.

Le monitoring a pour but de dresser une vue d'ensemble consolidée de l'évolution des dépenses fédérales et cantonales, ainsi que d'identifier et d'analyser les groupes de tâches particulièrement dynamiques. En outre, il vise à mettre en évidence les interdépendances financières à l'intérieur de chaque groupe et d'en montrer l'évolution. Le monitoring fait l'objet d'un rapport quadriennal.

Date cible : 30.06.2026

-----

# CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

## PROJETS

### **Numérisation du régime des APG, mise en place d'une procédure de traitement des APG automatisée en collaboration avec tous les partenaires concernés** : mise en service de la procédure automatisée

Mené en collaboration avec tous les partenaires concernés, ce projet porte sur l'automatisation du processus relatif au traitement des allocations pour pertes de gain (APG). Il fait partie du programme de numérisation du traitement des APG piloté par l'OFAS.

Les développements sont terminés, et la solution est déployée.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Programme de transformation numérique de la CdC, développement de l'architecture des processus d'affaires, essentiellement dans le domaine de la CSC et de l'OAIE, en vue de la réduction de l'obsolescence technologique et de la progression de la numérisation** : validation du programme en vue de son exécution

Ce programme porte sur la migration des processus d'affaires vers un environnement plus agile, favorisant la numérisation des processus et les échanges avec les assurés et les partenaires. Il tient compte de l'obsolescence technologique, qui explique la non-conformité de certaines composantes du système informatique aux normes en vigueur sur le marché.

Le périmètre du programme ainsi que les projets par domaine ont été définis. Les projets ont été validés en vue de leur exécution.

Date cible : 30.09.2026

-----

### **13<sup>e</sup> rente AVS, remaniement des processus et de l'infrastructure informatique afin de garantir l'application de la loi à partir de 2026** : 13<sup>e</sup> rente AVS : exécution des premiers versements en décembre

Il s'agit d'adapter les applications de la CdC aux directives adoptées par l'OFAS et le Conseil fédéral. La 13<sup>e</sup> rente AVS a été versée pour la première fois en décembre.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **MOSAR CI : regroupement des comptes individuels (CI) dans un registre miroir et modernisation des interactions avec les assurés** : ajout des inscriptions et des en-têtes CI dans le registre des assurés

Ce projet a pour but de moderniser le registre des assurés afin de regrouper tous les CI d'un assuré dans un registre miroir et de s'assurer de leur prise en considération lors de la naissance du droit à une rente AVS ou lors du calcul anticipé provisoire. En outre, il s'agit de moderniser les interactions avec les assurés en mettant à leur disposition un accès à leur CI.

Les inscriptions et les en-têtes requis ont été mis à disposition dans le registre miroir des comptes individuels via un message sedex.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Plateforme en ligne des assurances sociales (E-SOP), 1re phase : modernisation de TeleZAS et mise en place d'une plateforme commune** : validation du projet en vue de son exécution

Le projet en question fait partie du projet national E-SOP, mené par l'OFAS. Il porte sur la modernisation de l'application TeleZAS et sur la mise en place d'une plateforme commune aux organes d'exécution du 1<sup>er</sup> pilier. Les bases spécifiques du projet ont été élaborées, et la solution à retenir a été définie.

Date cible : 31.12.2026

-----

# MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

## PROJETS

### **Poursuite de la fabrication des outils de frappe :**

optimisation du processus de fabrication des coins destinés à la frappe des monnaies spéciales

Les monnaies spéciales étant frappées en plus petites quantités, il est prévu de réduire les coûts et le temps de fabrication des coins.

Le nouveau processus a été défini, et la première monnaie spéciale frappée selon celui-ci a été produite.

Date cible : 31.12.2026

-----

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) : adoption du message**

Au premier semestre 2026, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Cette révision a pour but de stabiliser le système financier et, à travers lui, de renforcer la compétitivité de la place financière suisse. Le projet proposé consiste à modifier certaines dispositions sur les infrastructures des marchés financiers et des exigences dans le domaine du comportement sur le marché.

Date cible : 30.06.2026

-----

### **Modification de la loi fédérale sur les établissements financiers pour favoriser les modèles commerciaux innovants des établissements financiers : adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera le message sur la modification de la loi fédérale sur les établissements financiers au second semestre 2026. Cette révision a pour but d'améliorer le cadre juridique afin de favoriser les modèles commerciaux innovants des établissements financiers. Elle traite en particulier du régime des autorisations concernant les modèles commerciaux, en lien avec les cryptomonnaies stables et les cryptoactifs.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1 : mise en vigueur**

Au second semestre 2026, le Conseil fédéral fixera au 1<sup>er</sup> janvier 2027 l'entrée en vigueur de l'accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1. Ce modèle prévoit un échange automatique et réciproque entre autorités compétentes de renseignements relatifs à des comptes. La Suisse aussi recevra de la part des États-Unis des informations sur des clients domiciliés en Suisse. De plus, les demandes groupées FATCA émanant des États-Unis disparaîtraient dans le modèle 1.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Modification des bases légales pour l'échange international automatique des déclarations pays par pays : adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2026 le message sur la modification des bases légales relatives à l'échange international automatique des déclarations pays par pays. Le projet vise à transposer dans le droit suisse la modification des standards minimaux des pays de l'OCDE et du G20. La Suisse poursuit ainsi son soutien aux efforts internationaux visant à améliorer la transparence et à créer, dans un souci d'égalité, des conditions similaires à ce qui se fait ailleurs (level playing field). Les travaux reprendront cette même année au niveau international, de sorte que les modifications requises puissent être transposées dans le droit national après finalisation.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Modification de l'accord entre la Confédération suisse et l'UE sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international** : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2026 le message concernant la modification de l'accord entre la Confédération suisse et l'UE sur l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales au niveau international. Cette modification consiste à mettre en œuvre la norme révisée en matière d'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers. Elle comporte de nouvelles dispositions relatives à l'assistance administrative mutuelle dans le recouvrement de créances fiscales relevant du domaine de la TVA.

Date cible : 30.06.2026

-----  
**Mise en place de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les États partenaires à partir de 2027** : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message au premier semestre 2026. La Norme commune de déclaration sur l'échange automatisé de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) est une norme minimale qui doit être mise en œuvre par tous les États et les territoires qui ont convenu de l'appliquer. En vertu de cette norme, la Suisse doit étendre le réseau de ses partenaires EAR en y incluant les États et les territoires qui y participeront à compter de 2027.

Date cible : 30.06.2026

-----  
**Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales (LEADS)** : mise en vigueur

Au second semestre 2026, le Conseil fédéral mettra en vigueur la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales (LEADS). Cette loi règle la procédure d'échange des données salariales prévues par des accords internationaux entre les autorités cantonales et l'Administration fédérale des contributions.

Date cible : 31.12.2026

-----  
**Ordonnance relative à la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM)** : mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur l'ordonnance relative à la LTPM au premier semestre 2026. Cette ordonnance concrétise les dispositions de la loi sur la transparence des personnes morales, notamment en précisant les différentes procédures d'annonce.

Date cible : 30.06.2026

-----

**Multilateral Competent Authority Agreement on the Exchange of GloBE Information (GIR MCAA) :**  
mise en vigueur

Au premier semestre 2026, le Conseil fédéral mettra en vigueur l'accord multilatéral concernant l'échange de renseignements dans le cadre de l'imposition minimale de l'OCDE. Cet accord sur les règles globales anti-érosion de la base d'imposition (règles GloBE) permet de déposer les renseignements de manière centralisée en Suisse, ce qui représente un allègement administratif pour les groupes d'entreprises multinationales établies en Suisse.

Date cible : 30.06.2026

-----

**Convention contre les doubles impositions avec les États-Unis :** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2026 le message concernant l'approbation du protocole modifiant la convention contre les doubles impositions avec les États-Unis. Cette modification permet de mieux éviter les doubles impositions de personnes physiques et d'entreprises dans les relations entre la Suisse et les États-Unis.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Renouvellement de l'arrêté concernant l'aide monétaire (AAM) :** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2026 le message relatif au renouvellement de l'arrêté concernant l'aide monétaire (AAM). L'AAM doit être renouvelé tous les cinq ans. Cette prorogation vise à garantir qu'en cas de besoin, la Suisse puisse continuer de prendre rapidement des mesures d'aide monétaire internationale pour renforcer la stabilité de son système financier.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Accord bilatéral avec les États-Unis concernant l'échange automatique de renseignements en matière de cryptomonnaies :** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation au second semestre 2026. L'accord bilatéral entre la Suisse et les États-Unis a pour but de mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements entre les deux pays dans le domaine des crypto-actifs. Fondé sur le cadre de déclaration des crypto-actifs de l'OCDE, il prévoit un échange annuel entre les autorités fiscales compétentes.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Stabilité de la place financière suisse : ouverture de la consultation**

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2026 la consultation relative au message concernant la révision de la loi sur les banques. Il s'agit de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures cohérent qui découle du rapport du Conseil fédéral de 2024 sur la stabilité des banques et du rapport de 2024 de la Commission d'enquête parlementaire « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse ». Afin de garantir la stabilité financière, il faut renforcer les dispositifs de prévention, de liquidité et de lutte contre les crises.

Date cible : 30.06.2026

-----

### **Révision de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) : mise en vigueur**

Au premier semestre 2026, le Conseil fédéral mettra en vigueur la révision de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Son but est de mettre en exécution au plus vite les mesures relatives à la prévention et au renforcement de la liquidité qui découlent du rapport du Conseil fédéral de 2024 sur la stabilité des banques et du rapport de 2024 de la Commission d'enquête parlementaire « Gestion par les autorités – fusion d'urgence de Credit Suisse » pour lesquelles il n'est pas nécessaire de modifier la loi au préalable.

Date cible : 30.06.2026

-----

### **Rapport « Absences au travail. Instaurer la transparence et développer des mesures ciblées avec les partenaires sociaux » (en exécution du po. 24.3154 Gutjahr) : approbation**

Le Conseil fédéral approuvera le rapport « Absences au travail. Instaurer la transparence et développer des mesures ciblées avec les partenaires sociaux » (en exécution du postulat 24.3154 Gutjahr) au premier semestre 2026. Le rapport établira la transparence sur les absences et les arrêts maladie au travail ainsi que sur la couverture d'assurance et l'évolution des primes dans le domaine des indemnités journalières en cas de maladie.

Date cible : 30.06.2026

-----

## **PROJETS**

### **Entretien et développement des relations internationales : participation au volet financier du G20 en 2027**

L'objectif est de participer au volet financier du G20, de mener des dialogues financiers et d'étendre le réseau des relations internationales.

La participation au G20 Finance Track 2027 est assurée.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Amélioration des conditions générales de la finance numérique : prise d'acte / décision**

Amélioration des conditions générales de la finance numérique.

Le Conseil fédéral sera informé au second semestre 2026 des améliorations visées et des améliorations réalisées.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Positionnement sur les questions fiscales internationales** : communication de la position de la Suisse sur les questions fiscales internationales aux organes compétents de l'OCDE, de l'ONU et du G20

Le SFI défend les intérêts de la Suisse en matière de fiscalité internationale au sein de l'OCDE et des autres organes internationaux compétents (notamment G20 et ONU).

Date cible : 31.12.2026

-----

# ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Modification de la loi sur la TVA (en exécution des mo. 18.3235 Engler et 23.3012 CER-E) :**  
résultat de la consultation

Au second semestre 2026, le Conseil fédéral prendra acte du résultat de la consultation sur la modification de la loi sur la TVA et décidera de la suite des travaux. La mise en œuvre des deux motions vise d'une part à étendre l'assujettissement à la TVA aux plateformes en ligne de services électroniques et d'autre part à simplifier la taxation des prestations combinées si la prestation principale représente au moins 55 % de la contre-prestation totale (au lieu de 70 % jusqu'à présent). Le Conseil fédéral décidera en même temps de la suite à donner concernant l'inscription auprès des autorités du registre du commerce pour les entreprises individuelles qui ont l'obligation de s'y inscrire, projet dont la consultation a déjà eu lieu.

Date cible : 31.12.2026

-----  
**Rapport « Préserver l'attrait, assurer les finances. La Suisse a besoin d'une stratégie fiscale et de promotion économique à long terme » (en exécution du po. 23.3752 Walti) :** approbation

Au premier semestre 2026, le Conseil fédéral approuvera le rapport, dans lequel il présentera la stratégie à long terme de la Confédération en matière de fiscalité et de promotion économique. Il s'agira notamment d'illustrer comment le système fiscal doit être aménagé au regard de la concurrence fiscale et économique internationale, de sorte que la Suisse préserve son attrait et que la Confédération puisse assurer ses recettes à long terme.

Date cible : 30.06.2026

-----  
**Rapport « Analyse des effets de la réforme fiscale RFFA » (en exécution du po. 21.4079 Kutter) :**  
approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport au second semestre 2026. Il y examinera comment les recettes ont évolué sous l'effet de la mise en œuvre du volet fiscal de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA).

Date cible : 31.12.2026

-----  
**Rapport « Déductibilité des dons en faveur d'associations à buts multiples » (en exécution du po. 24.3708 Jost) :** approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport au second semestre 2026. Il y présentera les différentes pratiques cantonales en matière de déductibilité des dons en faveur d'associations à buts multiples (poursuivant à la fois des buts d'utilité publique et des buts culturels). En se fondant sur cette analyse, il se prononcera sur la pertinence d'une modification de la loi en vue d'exonérer d'impôts les dons en faveur de ce type d'associations.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Rapport « Fiscalité agricole. Faire un bilan quelque dix ans après le revirement de jurisprudence » (en exécution des po. 23.4305 Mahaim, 23.4306 Bendahan, 23.4307 Nicolet et 23.4308 Berthoud [de Montmollin])** : approbation

Le Conseil fédéral approuvera le rapport au premier semestre 2026. Il y analysera les conséquences d'un arrêt du Tribunal fédéral datant de 2011 (ATF 138 II 32) aux échelons fédéral et cantonal. Les revenus que les agriculteurs tirent aujourd'hui de la vente de réserves de terrains à bâtir sont intégralement imposés en raison de cet arrêt.

Date cible : 30.06.2026

-----

**Loi fédérale sur la déduction fiscale des frais professionnels des personnes exerçant une activité lucrative dépendante** : adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera le message correspondant au premier semestre 2026. L'introduction d'une déduction forfaitaire vise à simplifier la déduction des frais professionnels et à traiter les différentes formes de travail sur un pied d'égalité.

Date cible : 30.06.2026

-----

**Modification de la loi sur la TVA (mise en œuvre du po. 24.3635 Friedli)** : adoption du message

Au premier semestre 2026, le Conseil fédéral adoptera le message sur la modification de la loi sur la TVA, qui reconduit au-delà de 2027 le taux spécial de TVA applicable à l'hôtellerie, de 3,8 % actuellement.

Date cible : 30.06.2026

-----

## PROJETS

**Initiative portant sur la numérisation de l'AFC** : réalisation d'autres projets

L'AFC entend numériser l'intégralité de ses procédures au cours des années à venir, afin que l'administration puisse fournir le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts.

D'autres projets de numérisation appartenant au portefeuille de l'AFC sont exécutés.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Échange international de renseignements** : réalisation des projets selon le calendrier

De nombreux projets législatifs portant sur l'échange international de renseignements sont sur le point d'être exécutés (accord franco-suisse sur les frontaliers, cadre pour la déclaration et l'échange de renseignements relatifs aux crypto-actifs [CDC] et changement de modèle FATCA).

Une fois le processus législatif terminé, les projets à venir dans le domaine de l'échange international de renseignements doivent être mis en œuvre comme prévu.

Date cible : 31.12.2026

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Révision totale des ordonnances d'exécution de la loi sur les douanes révisée :**

résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2026 du résultat de la consultation menée sur la révision totale des ordonnances d'exécution consécutive à la modification de la loi sur les douanes. La révision totale du droit douanier permettra de définir le cadre juridique de la transformation numérique en cours (programme DaziT) tout en créant la flexibilité organisationnelle nécessaire pour permettre à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de réagir avec plus de rapidité et d'efficacité aux nouvelles situations.

Date cible : 31.12.2026

-----

## PROJETS

### **Développement du système de gestion du trafic des marchandises Passar (DaziT) :**

utilisation productive du volet 1 pour le trafic de marchandises (importation)

Passar, le nouveau système de gestion du trafic des marchandises, est l'une des pièces maîtresses du programme DaziT. Il remplacera notamment les systèmes e-dec et NCTS. Le processus de gestion du trafic des marchandises sera simplifié et standardisé pour toutes les procédures et tous les types de trafic. Grâce à Passar, il sera possible de passer la frontière sans s'arrêter, ce qui se traduira par de nets gains d'efficacité pour l'économie.

Le premier volet de Passar 2.0 a été mis en service et peut être utilisé dans l'environnement de production.

Date cible : 30.06.2026

-----

### **Développement de Taxas, la plateforme dédiée aux impôts à la consommation (programme DaziT) :**

utilisation productive des nouveaux systèmes de perception de l'impôt sur le tabac et de l'impôt sur les huiles minérales

Les systèmes actuels de perception des impôts sur le tabac et sur les huiles minérales sont archaïques. La perception de l'impôt sur la bière et le remboursement des taxes sur le CO<sub>2</sub> ont déjà été numérisés dans le cadre du programme DaziT. Il s'agit maintenant de remplacer les systèmes de perception de l'impôt sur le tabac et de l'impôt sur les huiles minérales, qui sont arrivés à la fin de leur cycle de vie.

Les nouveaux systèmes de perception de l'impôt sur le tabac et de l'impôt sur les huiles minérales ont été mis en service et sont utilisés dans l'environnement de production.

Date cible : 31.12.2026

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉ-COMMUNICATION (OFIT)

## PROJETS

### **Swiss Government Cloud** : premières fonctionnalités utilisables de façon productive

Le Swiss Government Cloud (SGC) fournit à la Confédération une nouvelle infrastructure en nuage répondant aux exigences et aux besoins de l'administration fédérale. Celle-ci disposera ainsi d'une solution uniforme pour la plupart de ses activités en nuage. Le projet se fonde sur une approche globale : outre la création d'une infrastructure hybride multi-cloud, des investissements sont réalisés dans les domaines « formation, conseil et gouvernance », « processus commerciaux et processus d'exploitation », « cybersécurité » et « infrastructure réseau ».

Comme le Conseil fédéral l'a indiqué dans le message sur le SGC, les premières fonctionnalités de cette infrastructure peuvent être utilisées de façon productive. En 2025, la direction du programme a défini l'étendue exacte des fonctions en collaboration avec le mandant.

Date cible : 31.12.2026

-----

### **Identité électronique (e-ID) :**

mise en service de l'e-ID et de l'infrastructure de confiance : les citoyens peuvent utiliser l'e-ID

Les travaux portant sur la création d'un moyen d'identification électronique (e-ID) reconnu par l'État sont en cours dans le cadre du projet e-ID. L'OFIT prend une part active à l'exécution de ce projet, en collaboration avec l'OFJ, fedpol et l'ANS ([www.eid.ch](http://www.eid.ch)). Le 20 décembre 2024, l'Assemblée fédérale a adopté la loi sur l'e-ID, qui régit les rôles et responsabilités de base. L'ordonnance qui s'y rapporte a été élaborée en 2025. Les travaux en cours tiennent compte de ces nouvelles bases juridiques.

Depuis le premier trimestre 2025, l'e-ID est accessible au public dans une version bêta. Les éléments qui font encore défaut (par ex. sauvegarde du portefeuille) et les commentaires qui ont été formulés sont pris en compte dans les travaux de développement qui ont lieu jusqu'au déploiement de l'e-ID. Une fois mise en service, l'e-ID pourra être utilisée par les citoyens.

Date cible : 01.07.2026

-----

### **Séparer et centraliser l'informatique de l'armée :**

exécution des travaux de dissociation prévus dans la feuille de route 2026

La plateforme du Groupement Défense sera intégrée dans l'infrastructure informatique de l'OFIT, qui reprendra les tâches liées à la gestion de l'exploitation et des services. Il s'agira de créer les conditions nécessaires pour identifier les projets de dissociation (feuille de route), d'une part, et pour exécuter les travaux de dissociation prévus dans la feuille de route, d'autre part. Comme en 2025, le projet porte sur d'autres activités de planification et de lancement, ainsi que sur l'exécution de projets de dissociation.

L'exécution des projets de dissociation définis dans la feuille de route 2026 a commencé. Elle a même été achevée dans certains cas.

Date cible : 31.12.2026

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) : approbation**

Le Conseil fédéral approuvera la révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers) au second semestre 2026 afin de mettre en œuvre la loi sur le personnel de la Confédération (LPers) révisée. Les modifications portent principalement sur la prévoyance professionnelle et sur la transposition de l'enquête disciplinaire en une procédure relevant du droit du personnel.

Date cible : 31.12.2026

-----

## PROJETS

### **Déploiement d'une solution numérique pour la planification de la relève et le développement du personnel : validation de la nouvelle solution numérique en vue de son utilisation**

Dans le cadre du programme SUPERB, l'équipe Personnel du domaine IT-RH est chargée d'harmoniser et de standardiser les processus relatifs au personnel. En 2026, il est prévu de déployer un outil de planification de la relève et de développement du personnel comportant le moins de ruptures de médias possible. La nouvelle solution numérique permet aux supérieurs hiérarchiques d'obtenir une vue d'ensemble des talents et de la relève potentielle. Ainsi, ils peuvent mettre en place des mesures d'encouragement ciblées et optimiser la planification du personnel à long terme. Les processus sont analysés et exécutés en collaboration avec les départements. La nouvelle solution numérique sera validée en 2026 en vue de son utilisation.

Date cible : 31.12.2026

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Rapport « Pour une simplification du travail pour les entreprises et l'administration en lien avec les marchés publics » (en exécution du po. 24.3953 Gobet Nadine) : approbation**

Au second semestre 2026, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat 24.3953 Gobet Nadine. Ce rapport devra d'une part faire ressortir les coûts de préparation des soumissions dans le cadre des appels d'offres auxquels répondent les entreprises soumissionnaires et d'autre part proposer des mesures afin de réduire la charge administrative, tant pour les entreprises soumissionnaires que pour l'administration.

Date cible : 31.12.2026

-----

## PROJETS

### **Formes de travail flexibles :**

achèvement de la rénovation et de la transformation du bâtiment administratif à Ittigen, Mühlestrasse 2

L'actuel schéma directeur concernant l'utilisation des bâtiments se fonde sur les principes du schéma directeur de 2024 et crée des conditions optimales pour des formes de travail flexibles sur des campus de la région bernoise. Il poursuit les objectifs suivants : utilisation optimale de l'espace grâce à l'application de la norme multi-space et au partage de postes ; collaboration efficace, productive et transversale sur des campus regroupant divers domaines ; bâtiments et infrastructures flexibles qui permettent de s'adapter aux changements et aux besoins des utilisateurs.

Les travaux d'aménagement intérieur prévus dans le cadre de la rénovation et de la transformation du bâtiment administratif sis Mühlestrasse 2 à Ittigen sont terminés. Le bâtiment a été mis en service, et les personnes concernées ont pris possession des lieux.

Date cible : 30.06.2026

-----

**Formes de travail flexibles :** achèvement du nouveau bâtiment administratif à la Guisanplatz Berne, 2<sup>e</sup> étape

Le bâtiment a été construit et mis en service. Les personnes concernées ont pris possession des lieux.

Date cible : 31.12.2026

-----

**Développement durable (rôle de modèle de la Confédération) :** élaboration d'un calendrier permettant d'atteindre l'objectif de zéro émission net dans les domaines de l'immobilier à usage civil, des acquisitions et de la logistique

Aux termes de l'art. 10 de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), la Confédération est tenue de jouer un rôle de modèle pour atteindre les objectifs de zéro émission net et d'adaptation aux effets des changements climatiques. L'administration fédérale centrale doit, d'ici à 2040, avoir au minimum atteint l'objectif de zéro émission net. Outre les émissions directes et indirectes, les émissions causées en amont et en aval par des tiers doivent également être prises en compte.

L'OFCL a établi le calendrier qu'il entend suivre pour réduire à zéro ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre.

Date cible : 31.12.2026

-----